

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du Mardi 1^{er} Février 2022

Effectif du conseil communautaire : 110 membres

Membres en exercice : 110

Quorum : 37

Membres présents : 81

Pouvoirs : 12

Membres votants : 93

Date de la convocation : 26/01/2022

L'an deux mille vingt-deux et le mardi 1^{er} février à 18h00, les membres du conseil communautaire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie régulièrement convoqués, se sont réunis au PIAF de Bernay sous la présidence de Monsieur Nicolas GRAVELLE, Président.

Etaient présents : Monsieur AGASSE Francis, Monsieur ANTHIERENS André, Monsieur AUBRY Bernard, Madame BACHELOT Marie-Line, Monsieur BAISSÉ Christian, Madame BEAUMONT Caroline, Monsieur BEURIOT Valéry, Monsieur BONNEVILLE Roger, Monsieur BOULAYE Guillaume, Monsieur BONNEVILLE Jean-Noël, Madame BOZEC Sandrine, Monsieur DE BROGLIE Charles-Edouard, Madame CAMUS Danielle, Madame CANU Françoise, Monsieur CHOAIN Louis, Monsieur COUTEL Philippe, Madame DAEL Camille, Monsieur DANIEL Jean-Claude, Monsieur DAVID Jean-Luc, Madame DELACROIX-MALVASIO Delphine, Monsieur DELAMARE Frédéric, Monsieur DELANOUE Patrick, Monsieur DELAPORTE Jean-Pierre, Monsieur DESHAYES Edmond, Madame DESPRES Sylvie, Monsieur DITTSCH Pascal, Madame DODELANDE Claudine, Madame DUTEIL Myriam, Madame FERAUD Sara, Monsieur FINET Pascal, Monsieur FORCHER Bernard, Monsieur GEORGES Claude, Monsieur BREEMEERSCH Jérôme, Madame GOETHEYN Martine, Monsieur GOSSE Jean-Marie, Madame GOULLEY Martine, Monsieur GRAVELLE Nicolas, Monsieur GROULT Daniel, Monsieur HAUTECHAUD Patrick, Madame HEURTAUX Jocelyne, Monsieur JEHANNE Eric, Madame MARGUERITE Ana, Monsieur JUIN Jean-Bernard, Monsieur RIGAULT Franck, Monsieur LE ROUX Jean-Pierre, Madame LECLERCQ Lucette, Monsieur LECOQ Didier, Madame LEDUC Françoise, Monsieur LELOUP Gérard, Monsieur LEMERCIER Gérard, Monsieur LERAT Sébastien, Madame LEROUVILLOIS Janine, Monsieur LHOMME Patrick, Monsieur LUCAS Yannick, Madame MABIRE Dominique, Monsieur MADELON Jean-Louis, Monsieur MALCAVA Didier, Monsieur MATHIERE Philippe, Monsieur MEZIERE Georges, Madame MUSSET Josette, Madame NADAUD Nadia, Monsieur PEREIRA Mickaël, Monsieur PIQUENOT Olivier, Monsieur PLENECASSAGNE Jean, Monsieur PREVOST Jean-Jacques, Madame PREYRE Françoise, Monsieur PRIVE Bruno, Madame RODRIGUE Colette, Monsieur ROEHM Sébastien, Monsieur ROUSSELIN Jean-Claude, Monsieur RUEL Yves, Monsieur SCRIBOT Frédéric, Monsieur SEJOURNE Pascal, Monsieur SEYS Nicolas, Monsieur SPOHR Claude, Monsieur THOUIN Michel, Monsieur VAN DEN DRIESSE Andre, Monsieur VIEREN Jacques, Monsieur VILA Jean-Louis, Monsieur VOISIN Jean-Baptiste, Monsieur WATEAU Philippe.

Etaient absents/excusés : Monsieur ADELIN Jean-Michel, Monsieur CAVELIER Sébastien, Monsieur CIVEL Dominique, Monsieur CROMBEZ Guillaume, Monsieur DESCAMPS Joël, Monsieur DESLANDE Christian, Monsieur DUTHILLEUL Jean, Madame HEUDE Claudine, Monsieur LAIGNEL Pascal, Monsieur LECAVELIER DESE-TANGS Rémy, Madame LECLERC Marie-Françoise, Madame MACHADO Céline, Madame PANNIER Brigitte, Monsieur PETIT Donatien, Madame ROCFORT Françoise, Monsieur SZALKOWSKI Denis, Madame TURMEL Françoise.

Pouvoirs : Monsieur AUGER Michel pouvoir à Monsieur RUEL Yves, Madame BARTHOW Anne pouvoir à Monsieur CHOAIN Louis, Madame BECHET Sabrina pouvoir à Madame FERAUD Sara, Monsieur CHOLEZ Manuel pouvoir à Madame LEROUVILLOIS Janine, Monsieur DANNEELS Philippe pouvoir à Monsieur DELAMARE Frédéric, Madame DRAPPIER Michèle pouvoir à Madame DUTEIL Myriam, Monsieur GROULT Jean-

Louis pouvoir à Monsieur GRAVELLE Nicolas, Madame GUEDON Sonia pouvoir à Monsieur ROEHM Sébastien, Monsieur SCHLUMBERGER Ulrich pouvoir à Madame BOZEC Sandrine, Madame VAGNER Marie-Lyne pouvoir à Monsieur CHOAIN Louis, Madame VARAISE Josiane pouvoir à Monsieur DELAMARE Frédéric, Monsieur WIENER Guillaume pouvoir à Monsieur GRAVELLE Nicolas.

Délibération n° 01/2022 : Requalification de la ZI de la route de Broglie à Bernay - Espace 360°- adoption du programme, du planning et de l'enveloppe financière du projet

Pour rappel, le conseil communautaire a délibéré le 29 novembre 2018 afin de confier à la SHEMA une concession d'aménagement pour la reconversion de la friche Roger Gallet et Yves Saint Laurent sis sur la ZI de la Route de Broglie à Bernay.

L'intercom Bernay Terres de Normandie a fait le choix de réunir l'ensemble de ses services administratifs sur ce seul site.

Cette option est mue dans un triple objectif d'optimisation, d'efficacité et de rationalité des services.

A l'issue de la concession d'aménagement d'une durée de quinze ans, l'Intercom Bernay Terres de Normandie sera propriétaire des locaux qu'elle occupera dès février 2023 au titre d'un crédit-bail.

Il est rappelé qu'à l'issue des consultations des marchés de travaux, le coût global est établi à la somme de 3 172 147, 24 euros HT.

La durée des travaux est estimée à 12 mois.

Dès lors, le coût global de l'opération pour l'IBTN s'établi comme suit :

BILAN POUR IBTN (TTC)

• Participation Concédant :	400 000 €
• Acquisition mobilier : salle de conférence:	240 000 € TTC
• Loyers à devoir de 2023 à 2034 :	2 929 320 € TTC
	(247 200 € * 11,85 annuités)

→ TOTAL EN FIN DE CONCESSION: **3 569 320 € TTC**

Il vous est donc proposé de fixer le loyer qui sera à verser au concessionnaire pour un montant annuel de 206 000 euros HT.

Par ailleurs, conformément aux dispositions prévues pour les concessions d'aménagement, il est également demandé que le Conseil communautaire se prononce sur les rapports annuels du concessionnaire 2019 et 2020.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Vu le projet de crédit-bail ayant trait à l'occupation de 2400 m² de la ZI de la Route de Broglie à Bernay ;

Vu les compte-rendu annuels prévus dans le traité de concession et le bilan financier pour les années 2019 et 2020 ;

Après avoir entendu l'exposé précédent, après débat et délibéré, à la majorité absolue des suffrages exprimés des membres présents et représentés :

- ✓ **AUTORISE** la souscription du crédit-bail en vue de l'occupation de la ZI de la Route de Broglie à Bernay ;
- ✓ **FIXE** le loyer pour un montant annuel de 206 000 euros HT ;
- ✓ **APPROUVE** le compte-rendu annuel prévu dans le traité de concession et le bilan financier ;
- ✓ **DONNE** pouvoir à Monsieur le Président pour signer tous les documents relatifs à cette décision ;

Résultats du vote au scrutin ordinaire :

Présents	Pouvoirs	Votants	Abstentions	Suffrages exprimés	Contre	Pour
81	12	93	0	93	2	91

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du président de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un délai de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,
Nicolas GRAVELLE.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200066413-20220201-01_2022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/02/2022
Affichage : 09/02/2022

